Société Sétoise de Numismatique



Discussion présentée lors de nos réunions mensuelles, disponible sur notre site : www.societe-setoise-de-numismatique.fr

L'histoire des billets libellés en Francs de la Banque de France

Exposé fait devant la SSN en mai 2015 par **Jacques Daunis**

Qu'est-ce qu'un billet de banque ? C'est un moyen de paiement généralement en papier imprimé, émis le plus souvent par la banque centrale ou l'Institut d'émission d'un pays. Ce type de monnaie, appelée aussi papier-monnaie ou monnaie-papier, est de nature fiduciaire (du latin *fiducia* : confiance) dans la mesure où sa valeur est fortement dépendante du degré de confiance accordé par les porteurs de billets à l'organisme qui les émet et qui les garantit.

Description technique

Répandus en Europe et en Amérique depuis le début du XIX^e siècle, les billets de banque sont imprimés sur un papier couché fin. Le papier couché est un papier dont la surface est recouverte d'une ou plusieurs couches de produits minéraux (pigments) en mélange avec des liants, très résistant au vieillissement et aux manipulations, porteur d'un filigrane, composé exclusivement de pâte de chiffon de coton ayant subi un raffinage très poussé ; ce

papier non collé est enduit de gélatine puis séché à l'air, avant de subir un très fort calandrage (procédé qui consiste à faire passer le papier entre deux cylindres pour le lisser ou le lustrer). Les premiers billets de banque faisaient appel à des techniques de gravure sur bois : les matrices étaient en bois dur (par exemple du buis) que la presse malheureusement fragilisait avec le temps. Par la suite, on utilisa la presse à taille-douce (par opposition à la taille d'épargne, exemple tampon) qui nécessitait la technique de gravure en creux sur méta



Presse antique en fonte

tampon) qui nécessitait la technique de gravure en creux sur métal. Cette dernière est beaucoup plus difficile à imiter et reste l'apanage de nombreux imprimeurs modernes.

La taille-douce désigne l'ensemble des procédés de gravure en creux sur une plaque de métal. L'impression de la plaque de métal se fait sur une presse à taille-douce. Depuis une trentaine d'années, certains pays adoptent des billets en polymères (comme le polypropylène), qui sont beaucoup plus difficiles à déchirer et à froisser, mais plus cher à fabriquer.

Traditionnellement, les organismes émetteurs requièrent les services d'artistes de tout premier plan et aussi d'orfèvres. En effet dans un premier temps, la conception d'une vignette nécessite un dessin, une maquette en quelque sorte, puis des talents de graveur.

Historique

La monnaie-papier a sans doute été introduite par les négociants en thé chinois au début du VII^e siècle sous la dynastie Tang : ils réglaient les grosses transactions avec des billets à ordre afin d'éviter le transport d'espèces métalliques, précieuses et lourdes, lesquelles étaient conservées par des personnes de confiance qui se chargeaient en retour de régler les

débiteurs porteurs des titres. Il est vraisemblable que c'est l'empereur de Chine Hien-Tsong qui créa le premier billet de banque. Ainsi, l'administration chinoise, qui faisait office *de facto* de fond de garantie, adopta officiellement ce type de billets en 1024 et leur donna le nom de *jiozi*. Les pièces métalliques, représentant leur valeur, sont symboliquement représentées sur les billets émis sous la dynastie Tsong.

La première mention occidentale d'une forme de monnaie fiduciaire de papier est faite par Marco Polo en 1296. Lorsqu'il les découvre en Chine, il écrit : « le Grant Khan fait prendre pour monnoie escorces d'arbres ». Il évoque ainsi le *Chao*, monnaie de papier qui prit le relais après le *jiozi* mais de façon plus étendue.

En Europe, la première expérience de billets a eu lieu 600 ans plus tard, en Suède. En effet le premier véritable billet de banque européen a été émis en 1661, par Johan Palmstruch, fondateur d'une banque privée, la Banque de Stockholm, bénéficiant d'un privilège public: si le remboursement des billets en espèces continuait à être garanti par la banque, il n'y avait plus d'égalité stricte entre le montant des billets émis et celui des espèces déposées. En effet, on estimait improbable que tous les porteurs de billets demandent leur remboursement en même temps. Le billet de banque, moyen de paiement complémentaire des pièces, était né. Au début du XVII^e siècle, aux Pays-Bas, des bons ont été émis par la Banque d'Amsterdam au profit des commerçants, contre dépôt d'espèces à la banque. Ces bons permettaient aux commerçants de procéder à des échanges entre eux sans avoir à transférer matériellement des pièces d'or ou d'argent, qui restaient en banque. Toutefois il ne s'agissait pas encore, à proprement parler, de billets de banque puisqu'ils n'avaient aucun impact sur la circulation monétaire : ils se substituaient simplement aux pièces mises en dépôt.

Au cours de la deuxième partie de l'année 1717, en France, John Law eut l'idée d'émettre cette fois des titres portant l'appellation « billets de banque », toujours garantis par le capital de son établissement. La première émission comprend des coupures de 10, 40, 100 et 1000 « écus de 6 livres pour une taille de 8 au marc », c'est-à-dire que les billets représentent des sommes de 60 à 6 000 livres tournois : c'est là l'invention *stricto sensu* du premier billet de banque français. Le 10 juin 1718, une nouvelle émission de billets a lieu, toujours libellés en écus de 6 livres mais cette fois pour une taille de 10 au marc : le jeu est simple, il vaut mieux du papier que des espèces, puisque la monnaie pèse de moins en moins lourd. Ce tour de passe-passe fiduciaire est l'œuvre du financier John Law. Devenue Banque royale le 4 décembre 1718, officiellement par un édit le 1^{er} janvier 1719, toutes ses émissions sont désormais garanties par le Roi qui est l'unique régisseur de la banque : la confiance

règne. Ces billets, pour des valeurs faciales allant de 100 à 5000 livres tournois, sont échangeables contre des *espèces d'argent* et donnent droit dans un premier temps à une annuité (un intérêt de 5 % en moyenne). Sur un papier filigrané comportant les mots « billet de banque », de nouveaux coupons rectangulaires sont alors imprimés toujours sur une seule face et avec la promesse d'usage mais cette fois typographiée; on trouve un numéro de série manuscrit, un timbre humide représentant l'écu de

France, un talon de sécurité gravé ainsi que trois signatures : celles de l'inspecteur Fenellon, du trésorier Bourgeois, et du contrôleur Durevest. Le talon est parfois contresigné par John Law, directeur



Coupure de la Banque royale d'un montant de 100 livres tournois émise le 1^{er} janvier 1720

de l'établissement, quand il s'agit de sommes égales ou supérieures à 500 livres tournois. Mais en 1720, après que ces billets eurent un cours forcé, le système s'effondrait.

La deuxième expérience de billet de banque français fut celle des assignats suivie par les promesses de mandats territoriaux. L'aventure des assignats commença en 1790 et se termina en 1797. L'émetteur central fut la caisse de l'Extraordinaire (alimentée par la vente des biens du clergé) mais l'on vit apparaître parallèlement de nombreuses vignettes dite de monnaie de nécessité. À partir de 1795, les vignettes furent libellées en une nouvelle unité de compte, le franc, suivant le système décimal.



Créée en 1800 sous l'impulsion de Bonaparte, la Banque de France devient progressivement la principale institution privée garantie par l'État qui prend en charge l'émission de papier-monnaie français. Elle accompagne la diffusion de la nouvelle monnaie, le franc germinal, dont la valeur indexée sur l'or ne variera pas jusqu'en 1914. L'Institut

d'émission, dirigé par un directeur général et un caissier général, fit appel à des artistes pour dessiner et graver les vignettes. Pour des raisons évidentes de sécurité, la fabrication du papier monétaire et l'impression sont dûment contrôlés par les autorités : au départ, seuls deux fournisseurs étaient agréés. Dès les premières émissions, les vignettes se démarquent de tout



référent politique et chrétien : cet esprit de neutralité et de continuité sera la marque de fabrique des billets français, et ce jusqu'à nos jours. Par la loi du 24 Germinal An XI (14 avril 1803) aucune autre Caisse d'Escompte ou autres Associations ne pourront créer de nouveaux billets et seront tenus de retirer les leurs encore en circulation. Jusqu'en 1914, sur le plan strictement financier, le volume de billets émis, et qui représente ce que l'on appelle la masse monétaire papier, ne sera que très rarement couvert par l'encaisse or déposée à la Banque de France : durant cette période, et contrairement à la légende, les réserves d'or française, à l'instar de celles de la Grande-Bretagne ou plus tard des États-Unis, couvrent en moyenne 5 % à 10 % de cette masse !



Les deux premiers billets sur lesquels apparaît la mention de la banque de France sont deux billets de 500 francs et 1000 francs de la « « Caisse de Comptes Courants » (banque crée en 1796) avec la surcharge « PAYABLE A LA BANQUE DE FRANCE » apposée à partir du 2 Ventôse An VII (21 février 1800). La « Caisse de Comptes Courants » avait fait imprimer 8 millions de francs sous la forme de coupures de 500 francs et 1000 francs, qui devaient servir dans les règlements entre négociants. Il s'agit donc de billet de banques au sens littéral mais réservés à un usage interprofessionnel et parisien de surcroit ; on appelait en fait ces billets

« papier de banque ». Le 2 mars 1800, le Conseil général de la banque décidait que les mots « Caisse de Comptes courants » inscrits dans le corps du billet de 500 ou 1000 francs ainsi que sur le talon, seraient remplacés par « Banque de France » et les mots « Vu par nous Administrateurs » par « Vu par nous Régents ». Ces coupures qui circulèrent à partir de juin 1800, comportaient les signatures manuscrites de deux des quinze régents, Mallet l'aîné (de la Banque Mallet) et Médard Desprez, et du directeur général, Martin Garat (les billets ayant été échangés contre leur valeur en métal sont barrés pour ne pas être réutilisés).

La loi de germinal promulguée le 14 avril 1803, octroie à la Banque de France le privilège d'émission exclusif sur Paris pour une durée de quinze ans. Auparavant, la banque n'était qu'un établissement émetteur au même titre que ses concurrents. Avec cette loi, ceux-ci se voient interdire l'émission de nouveaux billets et doivent retirer avant le 23 septembre 1803 les coupures en circulation.

Les billets ont été d'abord de couleur noire et unifaces (on les appelle les « types noirs »), mais à partir de 1862, face aux nombreuses tentatives de contrefaçon dues à la diffusion des techniques de gravure essentiellement par clichage photographique, l'Institut d'émission remplace l'encre noire par une teinte bleu céleste, cette couleur ne pouvant être reproduite par les émulsions. D'autre part, les billets sont désormais imprimés recto-verso, avec deux motifs différents gravés. Par ailleurs, le filigrane teinté est introduit, la numérotation et les signatures sont produites mécaniquement. On systématise les points secrets (un détail situé dans le dessin de la gravure et connu de quelques initiés). La plupart

des billets anciens retrouvés sont annulés par une croix à l'encre noire ce qui empêchait de pouvoir les représenter à l'encaissement. À partir de 1874, toujours soucieuse de contrer les astuces déployés par les faussaires, l'Institut d'émission décide de lancer une coupure imprimée en deux couleurs : c'est ainsi que fut lancé le billet de 20 francs imprimé en bleu et en bistre qui eut d'abord une existence éphémère avant d'être réémis en 1914, à cause de la guerre.



Au début des années 1880, les coupures de 50, 100, 500 et 1000 francs sont imprimées en bleu et en rose. Certains de ces types de billet (le 500 francs bleu et rose) resteront en circulation pendant près de soixante ans, ce qui constitue un record. L'ensemble des billets français est rassemblé en particulier dans deux catalogues publiés par Maurice Muszynski et Claude Fayette.

Le franc français cessa d'exister le 1^{er} janvier 2002 date à laquelle il a été remplacé par une nouvelle unité l'Euro, monnaie commune à une grande partie de l'Union Européenne.

Billets particuliers

Je ne vais pas présenter chaque billet émis en francs par la banque de France, dont certains sont rassemblés dans un classeur, mais seulement quelques uns qui présentent une originalité suivis de quelques curiosités. Les billets surchargés en rouge lors du passage des « anciens francs » aux

« nouveaux francs » à la suite de l'ordonnance du 27 décembre 1958 dans laquelle le gouvernement introduit un nouveau franc (symbole NF) dont la valeur est égale à 100 francs anciens. Les billets sont alors surchargés en rouge au recto de la mention « contre-valeur de X nouveaux francs » (ces billets sont actuellement assez rares, et chers). En 1959 apparaissent les nouveaux



billets libellés en « NF » puis en novembre 1962 l'unité « Franc » est rétablie sur tous les billets.

Les billets de 250 francs, valeur peu commune : dès 1808, les statuts de la Banque de France prévoient la possibilité de créer des comptoirs d'escompte dans les villes de province où les besoins du commerce en font sentir la nécessité. Ainsi, deux comptoirs s'ouvrent à Lyon et Rouen dès 1809, puis un autre à Lille en 1811. Ces comptoirs émettent des billets de 250 francs, imprimés à Paris et portant le nom du comptoir émetteur qui, seul peut en assurer le remboursement. Rapidement, les résultats d'exploitation s'avèrent insuffisants mais ce type a été repris en 1836 dans dix comptoirs dont Montpellier et en 1846 dans les comptoirs du Mans, Mulhouse, Strasbourg et Valenciennes.

Le billet de 300 francs : Ce billet fut mis en réserve dans les coffres de la Banque de France sous la menace de plus en plus précise d'un conflit. L'année 1938 voit en effet l'Europe traversée par de multiples tensions politiques et les stocks de billets de la Banque diminuer. On fabrique dans l'urgence un billet de 300 francs. Ce billet de type Cérès créé en 1938 a seulement été mis en



circulation en 1945 par la Banque de France. Il est le seul billet de trois-cent francs jamais émis en France, et le seul qui ne soit pas daté. Il circulera pendant 3 ans.

En même temps **un billet de 3000 francs** a été fabriqué. Celui-ci est uniface, imprimé sur un simple papier couleur vert d'eau de format chéquier et sans fioritures mais avec un filigrane repris du type Bayard : il ne circulera jamais et n'est pas considéré comme un billet officiel.



Quelques curiosités

Le plus grand billet fabriqué à ce jour est philippin: il s'agit du 100 000 pesos émis en 1998 et mesurant 216 mm x 356 mm (plus grand qu'une feuille de papier ordinaire 210x270mm). Précédemment, le record appartenait au 500 roubles émis en 1912 par l'Empire russe.



Le billet le plus petit au monde mesure seulement 41x32 mm. Il a été mis en circulation en 1944 par le Maroc avec une valeur faciale de 50 centimes. En effet, en période de guerre, les pièces sont souvent rares et les gouvernements ont parfois recours à l'impression de petites coupures temporaires de remplacement.



Le billet exprimant le plus gros montant est hongrois : il s'agit du 1 milliard de milliards de pengő émis en 1946, lors d'une période d'hyperinflation, mais qui jamais ne circula.

Le billet le plus cher a été émis par la banque centrale britannique, la Banque d'Angleterre, et valait un million de livres. Il a été émis en 1948, dans le cadre de la politique de reconstruction après la deuxième guerre mondiale. Les billets étaient uniquement destinés à être utilisés par les autorités américaines. Ces billets ont été retirés de la circulation après quelques mois.

Le plus ancien billet de banque connu dans le monde provient de Chine et date du 14e siècle. Il est en papier de mûrier. Mais le premier véritable papiermonnaie a été utilisé dans la province chinoise du Szechwan dès 1024. Mais aucun spécimen n'a survécu.



Le billet de banque récent présentant la plus haute valeur faciale est zimbabwéen.

Elle était de 100 trillions de dollars en 2008! le pays étant confronté à une hyperinflation. Sur un an, les prix ont été multipliés par 231 millions. Un pain vaut par exemple aujourd'hui 300 milliards de dollars zimbabwéens. Pour faire face, les Zimbabwéens sont autorisés à utiliser des monnaies étrangères.



Les billets funéraires sont utilisés dans les cérémonies funéraires de nombreux pays asiatiques afin de fournir aux défunts de l'argent et des biens dans l'au-delà. Une grande variété de billets sont produits, de tailles, de couleurs et de valeurs faciales différentes. Plus le défunt est riche, plus la quantité de billets funéraires brulés lors des obsèques est importante. Cette tradition ancestrale est toujours respectée de nos jours.

